



Convention sur la
diversité biologique



2010 Année internationale de la biodiversité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sommet d'Aichi Nagoya sur la biodiversité : une nouvelle Stratégie de la biodiversité pour le vingt-et-unième siècle

Nagoya, 18 octobre 2010. Alors que les écosystèmes terrestres et marins de la planète subissent des pressions intenses du fait des activités humaines, des négociateurs du monde entier se réunissent à Nagoya, dans la Préfecture d'Aichi, au Japon, pour élaborer et adopter une stratégie mondiale et des instruments visant à protéger la biodiversité, qui placent les valeurs de la biodiversité au centre de toutes les initiatives humaines et du développement.

La dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, accueillie par le Gouvernement du Japon, se tiendra du 18 au 29 octobre 2010.

Plus de 15 000 participants, représentant 193 Parties et leurs partenaires, soit le plus grand nombre de participants jamais enregistré pour une telle réunion, concluront les négociations sur un nouveau Plan stratégique de la biodiversité pour la période 2011-2020, comprenant une vision pour la biodiversité à l'horizon 2050. De même, l'adoption d'un nouveau Protocole sur l'accès et le partage des avantages sera un outil essentiel au service de cette nouvelle vision pour la biodiversité. L'accord sera présenté au segment de haut niveau de la Conférence, auquel participeront cinq chefs d'Etat et 130 ministres de l'environnement.

« En inaugurant l'Année internationale de la biodiversité, le Secrétaire général des Nations Unies a affirmé, au début de l'année, que le maintien du statu quo n'était plus une option », a déclaré Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique. « Il faut agir maintenant et il faut agir ici, au Sommet d'Aichi-Nagoya sur la biodiversité ».

Le Ministre de l'environnement japonais et Président de la réunion, Ryo Matsumoto, a déclaré : « Je suis très honoré d'accueillir la dixième réunion de la Conférence des Parties durant l'Année internationale de la biodiversité. Plusieurs questions importantes, notamment celles d'un nouvel objectif mondial pour la biodiversité et de l'accès et du partage des avantages, seront examinées lors de la réunion. Le Japon fera tout son possible, dans le cadre de sa présidence de la Conférence des Parties, pour transmettre 'une seule Terre' aux générations futures ».

La réunion de Nagoya donnera l'occasion aux parties prenantes du monde entier d'examiner les moyens de travailler ensemble pour répondre aux enjeux de la biodiversité dans l'avenir. Les activités importantes de la réunion incluent :

- Une Initiative entreprises et biodiversité sera examinée lors d'un dialogue de haut niveau entre les dirigeants d'entreprises et les ministres, en marge de Messe Nagoya. Plus de 500 entreprises provenant de 13 pays sont attendues.



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

- Le 26 octobre, une réunion ministérielle se tiendra, à l'initiative du Gouvernement japonais, pour préparer la Conférence de Cancún sur le climat; elle portera sur des questions relatives à la gestion durable des forêts, aux changements climatiques et à la biodiversité.
- 200 maires du monde entier se rassembleront lors de « l'Initiative villes et biodiversité », pour adopter un plan d'action sur les villes et la biodiversité, ainsi qu'un Indice de biodiversité en milieu urbain.
- Un sommet sur les parlementaires et la biodiversité se tiendra en partenariat avec Globe International (Organisation mondiale des législateurs pour un environnement équilibré).

Lors du segment de haut niveau de la réunion, qui commencera le 27 octobre, les ministres seront saisis du résumé du rapport de la réunion de haut niveau qui s'est tenue à New York, le 22 septembre 2010, rédigé par le Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les participants au segment de haut niveau seront saisis également de l'Appel de Genève à des mesures d'urgence en faveur de la biodiversité, adopté par 11 ministres de l'environnement qui ont accueilli ou qui seront amenés à accueillir une Conférence des Parties. Ce groupe, appelé « Groupe des 11 pour la biodiversité », a décidé de se réunir chaque année pour jouer un rôle de chef de file dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de la biodiversité.

Notes aux éditeurs :

Information sur la COP 10

- La COP 10 se tiendra du 18 au 29 octobre 2010 au Centre de congrès de Nagoya, dans la Préfecture d'Aichi, au Japon. Pour plus d'information, consultez : www.cbd.int/cop10
- Une diffusion en direct et en différé des travaux de la dixième réunion de la Conférence des Parties est disponible à l'adresse : <http://webcast.cop10.go.jp/>
- Des dossiers de presse sur les principales questions examinées lors de la réunion sont disponibles à l'adresse : <http://www.cbd.int/cop10/meeting/media/>

La Convention sur la diversité biologique (CDB)

Ouverte à la signature lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, et entrée en vigueur en décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international relatif à la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Avec 193 Parties, la Convention bénéficie d'une participation quasi-universelle des pays de la planète. La Convention vise à combattre toutes les menaces pesant sur la diversité biologique et les services rendus par les écosystèmes, y compris les menaces posées par les changements climatiques, par le biais d'évaluations scientifiques, de l'élaboration d'outils, de mécanismes d'incitation et de processus, du transfert de technologie et de bonnes pratiques, ainsi qu'une participation entière et active des parties prenantes concernées, notamment les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et le milieu des affaires. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, un Protocole additionnel à la Convention, vise à protéger la diversité biologique contre les risques potentiels posés par les organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne. A ce jour, 159 pays et l'Union européenne ont ratifié le Protocole. Le Secrétariat de la Convention et du Protocole de Cartagena se trouve à Montréal.

Pour plus d'information, veuillez consulter : www.cbd.int

Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter David Ainsworth, Tel : +81 (0) 80 699 04168 (jusqu'au 29 octobre 2010), ou à l'adresse courriel : david.ainsworth@cbd.int; ou bien Johan Hedlund, adresse courriel : johan.hedlund@cbd.int.
